

Remis . . . *Sseu Tchao-ying*.

Bien que la peau soit arrivée pour vérification, le prix de la viande n'est pas parvenu. Faire connaître les raisons et le toucher. *Lien-yu*.

20 3<sup>e</sup> mois, 9<sup>e</sup> jour (6 avril 705) . . .

Le greffier . . . et a reçu.

Le chef du bureau chargé provisoirement des fonctions de chef de bureau du greffe . . .

*Lien-yu* 13<sup>e</sup> jour (10 avril 705).

Écurie.

Chevaux de longs parcours: une jument pommelée, un cheval hongre bai.

25 Les chevaux ci-dessus ayant été envoyés à la préfecture de *Yi* ont été atteints d'asthme; le vétérinaire n'a pu les (guérir); maintenant<sup>1</sup> ils en sont morts. Nous vous prions d'appliquer les sanctions.

<sup>1</sup>) In margin, the words 'intercalary fifth month, respectfully . . .'

Notifier la requête ci-dessus. Requête notifiée respectueusement.

1<sup>e</sup> année *chen-long*, 3<sup>e</sup> mois, jour

L'archiviste *Wei Ki* a notifié.

Le chef de détachement *Hou Yuan-k'ing*.

Le commandant de cinq-cents hommes *Fan Yuan-hing*.

30 Faire une enquête sur la cause (de la mort) *Sseu Tchao-ying*.  
9<sup>e</sup> jour (5 avril).

Bureau militaire.

Chevaux de long parcours: une jument pommelée

Acheteur: *Ts'ao Siao-nou*

un cheval hongre bai

Acheteur: . . . *K'i*

(Signé:) *Ta*.

35 Nous avons reçu la décision ci-dessus, ordonnant de faire une enquête sur (la mort des) chevaux ci-dessus. Requête en réponse. Conformément (à la décision), nous avons fait une enquête sur (la mort des) chevaux ci-dessus; après enquête, il n'y a pas d'autre cause; ils ont été atteints d'asthme dont ils sont morts; c'est la vérité.

Notifier l'enquête ci-dessus. Notification faite respectueusement.

1<sup>e</sup> année *chen-long*, 3<sup>e</sup> mois . . . jour, l'archiviste *Tchou Ying* a notifié  
a été mis en vente, demander

Le chef de détachement *Hou Yuan-kouang*

Le chef d'écurie *Tchai Tö-yi*

Le vétérinaire *Ts'ao Tche-kien*

Le chef du bureau militaire *Tch'eng Lien-yu*.

40

Remis

*Sseu Tchao-ying*.

Même registre que le précédent. Deux enquêtes:

III. Enquête sur la mort d'un cheval survenue pendant le trajet de *Si-tcheou* à *Pei-t'ing*, au retour; c'est le même trajet que dans l'enquête I (n° 301), et la mort est survenue à peu près au même endroit.

IV. Enquête sur la mort de deux chevaux survenue au cours du trajet de *Si-tcheou* à *Yi-wou* 伊吾 (*Hāmi*); sur cette route, voir ci-dessus, p. 86 sq.

L.5. 柳谷鎮 Fort de *Lieou-kou*, voir n° 301.

L.16. 德義 *Tö-yi* (?), pour le nom de famille et le titre, voir l. 40.

L.17-19. Note en gros caractères de la main du chef du bureau militaire *Tch'eng Lien-yu* pour réclamer des précisions au sujet du prix de la viande de l'animal mort.

L.22-25. 馬坊: Pacage. Les chevaux sont morts non pas en cours de route, mais au pâturage au repos entre deux courses, des fatigues de la course à *Yi-tcheou*. Le vétérinaire et les employés responsables demandent qu'on leur applique les peines prévues (voir ci-dessus, p. 90).